

TRIBUNE



PB-PP | B-00802
BELGIE(N)-BELGIQUE

MAI 2015

CGSP

FGTB Services Publics

GAZELCO

71^e année - n°5 - mai 2015 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour: CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles

1^{er} mai La force de toutes nos luttes



ÉDITO

1^{er} mai, fête des
travailleurs...
qui luttent

P. 3



DOSSIER

Ne touchez pas
au droit de grève !

P. 4



GAZELCO

Le gouvernement veut
combattre la fraude ...
oui mais laquelle ?

P. 11

Permanences fiscales

Exercice d'imposition 2015 – Revenus 2014

Dans un souci d'efficacité, veuillez vous munir de tous les documents nécessaires tels que :

- la carte d'identité et du code PIN ;
- le carnet syndical en règle de cotisations ;
- la déclaration et avertissement extrait de rôle de l'année précédente ;
- l'avertissement extrait de rôle du précompte immobilier (revenu cadastral) ;
- les fiches de salaire et/ou pension, mutuelle, chômage ;
- attestation assurance-vie, épargne-pension, ALE, titres services, libéralité ;
- prêt hypothécaire ;
- les congés payés ;
- impôts des personnes physiques (IPP) de la commune du domicile ;
- preuves des déductions diverses (rente alimentaire, économie d'énergie...) ;
- composition de ménage, handicap + 66 % ;
- si contexte particulier, joindre les pièces y afférant.

Ce service est entièrement gratuit.

Interrégionale de Bruxelles (IRB)

Les mardi 9, mercredi 10 et jeudi 11 juin de 8h30 à 12h (dernière entrée à 11h30) et de 14h à 16h (dernière entrée à 15h30) à l'Interrégionale de Bruxelles, rue du Congrès.

Welkenraedt

Les jeudi 11 juin et vendredi 19 juin, de 9h à 12h30 et de 14h à 17h (Cde José Nicolay), à la CGSP, rue de la Gare, 14 (1^{er} étage).

Pour les affilié(e)s (actifs et pensionnés) exclusivement aux dates précitées.

Photo Une

Toile déployée le long de l'amphithéâtre de l'Assemblée mondiale des Femmes lors du Forum social mondial 2015 à Tunis.
(Voir article p. 6)



Arlon - 1^{er} MAI 2015

Au Menu :

10h30 Accueil – Café et Cie
11h Débat :

« La Gauche défend-elle encore les travailleurs ? »

Intervenants:

Philippe Courard (PS)
Cécile Thibaut (Ecolo)
Marco Van Hees (PTB)
Christian Binet (MG)

Débat co-animé par:

Jacques Devillers Secrétaire de la Mutualité Socialiste &
Joël Thiry Secrétaire FGTB

13h BBQ Cheminots

14h30 Théâtre de rue musclé, stands et bonne humeur!

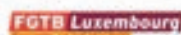
Réservations avant le 24 avril

063/23 01 00 ou micheline.debot@casp.be

063/24 00 59 ou sandrine.baetsle@fgtb.be



On fait quoi des pavés ?!



1^{ER} MAI 2015 FGTB NAMUR

20^{ES} Festivités

INVITATION CORDIALE A TOUTES ET TOUS
CGSP - Rue de l'Armée Grouchy 41 - 5000 NAMUR

PROGRAMME

10:30 Accueil - Café ☕ ☕

11:00 Meeting 🗣️ 🗣️

Accueil
Joseph THONON, Secrétaire régional intersectoriel de la CGSP NAMUR
Gratiseurs :
Michel MEYER, président de la CGSP
Guy FAYS, Secrétaire régional interprofessionnel de la FGTB
Marc GOBLET, Secrétaire général fédéral FGTB

12:00 Apéritif musical 🍷 🎵

12:30 Barbecue géant 🍖 🍖

(adultes : 12,00€ - enfant : 6,00€)
Réservation obligatoire pour le 17/04/2015
par versement au n° de compte : 636-3827404-08
(communication : SACNam 1er mai 2015)
par téléphone : 081/72.91.43 ou 081/72.91.12
par fax : 081/72.91.31
par mail : maryse.dussart@casp.be
veronique.lenaerts@casp.be

14:00 Ambiance musicale 🎵 🎵
19:00 et animations 🎪 🎪

22:00 Cloture des festivités ➡️ ➡️

NOMBREUX STANDS

GRANDE TOMBOLA
Tirage permanent

BAGUETTE « VIANDE »
(après 18h)

MUGUETS

BUFFET « PÂTISSERIES »

FGTB Namur
Ensemble, on est plus forts

1^{er} mai, fête des travailleurs... qui luttent

Chaque année, aux alentours du 1^{er} mai, les débats renaissent sur ce qu'est exactement la fête du 1^{er} mai : fête du travail ou des travailleurs ? Puis, plus grave encore, le 1^{er} mai est depuis quelques années en Belgique sujet à la récupération la plus démagogique qu'il soit : le MR (Mieux pour les Rentiers ou encore Menteurs Récidivistes) organise une fête, tendant à faire croire qu'il est le parti qui défend les travailleurs.

Que ce soit du point de vue historique, ou au regard de l'actualité, c'est avant tout le jour des travailleurs qui luttent. Les travailleurs luttent parce qu'ils ont conscience que le meilleur moyen de s'en sortir n'est pas de courber l'échine dans l'attente d'une éventuelle récompense individuelle, augmentation voire promotion. Ils savent que le seul moyen de s'en sortir est de faire fi des différences entre les travailleurs pour se battre ensemble. C'est ainsi que le 1^{er} mai était d'abord une journée de grève pour la réduction du temps de travail puis de lutte contre les répressions.

Aujourd'hui, le gouvernement des droites et son complice et débiteur le patronat veulent faire travailler plus longtemps les travailleuses et travailleurs dans leurs carrières en supprimant des assimilations d'interruption de carrière et en prolongeant la durée de la carrière jusque 67 ans. Et pour faciliter ces attaques contre nos droits, ils attaquent le droit de grève (service minimum,...) et même la capacité de manifester (il devient quasi impossible d'obtenir une autorisation de manifester à Bruxelles ou pire encore à Anvers).

L'histoire bégaie et nous nous devons de retenir les leçons de l'histoire. Employés et ouvriers, travailleurs du public et du privé, travailleurs sans emploi ou avec, belge ou immigré, homme ou femme, notre combat doit être de faire reculer ce gouvernement dans sa politique funeste, néfaste socialement et inefficace économiquement (sauf pour les rentiers). Et si ce gouvernement ne sait pas reculer, il peut aussi tomber.

Militants de la FGTB, nous devons convaincre les travailleuses et travailleurs des autres organisations (malgré l'attitude de certains responsables) ou encore non affiliés qu'il est vital de mener le combat.

L'obsession de l'austérité fait germer les idées les plus délirantes. Ainsi, en Flandre, des parlementaires CD&V (aile « sociale » du gouvernement) proposent de remplacer le transport public et collectif par des co-voiturages sous l'égide de la multinationale UBER. En Wallonie, certains envisagent de fusionner les communes et leur CPAS. C'est une ineptie et c'est dangereux ! Les CPAS ont été créés parce qu'ils sortaient l'octroi de l'aide individuelle du marchandage et du clientélisme entre majorité et opposition. La réponse de certains est de créer plutôt des intercommunales de CPAS. Ce n'est pas la solution non plus, quand on voit les ratages dans les zones de police ou dans la mise en place des zones de secours.

La solution est une remise en cause de la dette illégitime, l'arrêt de cadeaux fiscaux aux entreprises et le changement de politique fiscale et sociale. Ainsi, les autorités publiques auront des moyens pour mener une vraie politique publique éco-responsable mais surtout luttant pour la réduction des inégalités. Il faut une autre politique pour une autre société, bref Tout Autre Chose.

Grever le droit de grève, c'est crever



18 février : journée mondiale d'action pour le droit

Ne touchez pas au droit de grève !

Nous observons actuellement une régression dramatique des droits fondamentaux conquis de longue lutte depuis le début du XXe siècle : criminalisation grandissante des mouvements sociaux, arrestations « préventives » lors de manifestations, restriction des libertés et atteintes à la vie privée, principe de la concertation sociale foulé du pied par les mandataires politiques... et le constat atterrant qu'une série de points au programme du Vlaams Blok en 1996, qui justifiait un cordon sanitaire à l'encontre de ce parti, font à présent partie intégrante du programme du gouvernement fédéral.

Dans le même temps, les restrictions budgétaires imposées d'abord pour sauver un secteur bancaire victime de ses propres dérives, puis pour respecter des recommandations européennes - qui par ailleurs empêchent toute possibilité de reprise - touchent de plein fouet la société dans son ensemble. Les coupes drastiques effectuées dans les dépenses publiques nous affectent non seulement en tant que travailleurs, allocataires sociaux, étudiants, pensionnés, mais également en tant qu'usagers des services publics.

Les services publics, faut-il le rappeler, représentent le premier instrument de redistribution de la richesse et garantissent la solidarité. Basés sur les principes essentiels d'égalité, d'universalité, d'accessibilité, de continuité, d'efficacité et de mutabilité, ils apportent une plus-value sociale et contribuent en outre à la richesse économique du pays et à la qualité de l'emploi.

■ Sur l'autel de l'austérité

Lorsque sur l'autel de l'austérité le gouvernement sacrifie des pans entiers des budgets alloués au secteur public, qu'il s'agisse de l'administration, de la justice, des transports, de la santé ou encore de l'armée ou la police, non seulement il plonge un grand nombre de travailleurs et d'allocataires sociaux dans un risque accru de pauvreté (au premier rang desquels une large majorité de femmes), mais il sabote lui-même les services qu'il est censé assurer (suppression de lignes à la SNCB et au TEC, non-remplacement de 4 fonctionnaires sur 5 dans l'administration, licenciements dans les communes, diminution des subventions à la culture et à la jeunesse, réductions des missions publiques attribuées à la Justice, etc.) et délaisse ainsi l'une de ses principales missions, celle d'assurer l'accès de tous les citoyens à des services de base classés au rang de droits fondamentaux.

Quand les droits des travailleurs sont menacés et qu'aucune voie de concertation ne permet d'aboutir à un accord, la seule et dernière possibilité de contester une décision patronale unilatérale est la grève. Une grève n'a lieu que

lorsque la voie de la concertation a échoué. Une grève n'est jamais menée par plaisir, quelle que puisse être l'image véhiculée par une certaine presse. Les travailleurs qui se mettent grève pour défendre la qualité de leur emploi - et par là-même, la qualité du service qu'ils seront en mesure d'assurer - perdent leur(s) journée(s) de salaire et risquent des mesures de rétorsion de la part de l'employeur, alors que, pour nombre d'entre eux, il est déjà difficile de joindre les deux bouts.

■ Place de grève

La grève est l'ultime recours qu'ont les travailleurs de faire entendre leur voix, de faire respecter leurs droits. Le droit de grève, le droit d'organisation, ainsi que le droit de négociation collective sur les salaires et les conditions de travail constituent des libertés fondamentales et des droits humains. Ces droits sont ancrés dans la Constitution de l'OIT, les Conventions 87 et 98 de l'OIT, la Déclaration universelle des droits de l'homme, ainsi que dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies. Porter atteinte au droit de grève, de quelque manière que ce soit, équivaut à renier les engagements de la Belgique en matière de respect des droits fondamentaux.

■ Pour un service maximum

Or, le projet d'instaurer un service minimum représente bien une atteinte au droit de grève. Rappelons au passage, pour désamorcer ce que l'annonce peut avoir de démagogique, qu'un service minimum est bel et bien assuré là où il correspond à une nécessité vitale (hôpitaux, prisons, homes, crèches...). L'imposition d'un service minimum, outre l'atteinte qu'elle porterait au droit fondamental des travailleurs qu'est le droit de grève, aurait également pour effet de créer une inévitable détérioration du service public en termes d'accès et de qualité. Et porterait par conséquent préjudice à la société toute entière, ouvrant la voie à l'inégalité d'accès aux services de base, à une société à deux vitesses.



La santé économique d'une société, de même que sa stabilité sociale, sont intrinsèquement liées à la qualité de ses services publics. Celle-ci dépend directement des budgets qui leur sont alloués, et de la qualité de l'emploi qui y est assurée.

Lorsque le droit de grève est menacé, le dernier recours qu'ont les travailleurs pour exiger le respect de ces conditions de base est remis en cause.

Partout en Europe, les atteintes au droit de grève se multiplient, mettant à mal la négociation collective. C'est pourquoi le 18 février a été décrété par la Confédération syndicale internationale Journée d'action mondiale pour le droit de grève.

En tant que syndicat de services publics, nous nous opposons à toute logique de démantèlement des services publics, et réclamons le maintien d'un service maximum, c'est-à-dire le respect des droits fondamentaux des travailleurs et des citoyens en tant qu'usagers des services publics.

■ **Grave crise à l'Organisation internationale du Travail (OIT)**

Existe-t-il une démocratie sans droit de grève ? Y a-t-il quelque part une dictature qui le reconnaisse ? Non.

Aujourd'hui, par exemple, au sein même de l'Europe, plus de 260 syndicalistes espagnols sont poursuivis pour avoir exercé le simple droit de grève. Ces inculpations s'élèvent à un total de plus de 140 années de prisons. Certains accusés risquent même jusqu'à 8 années de prison. Et pour couronner le tout, ces accusations se basent sur un article du code pénal qui date encore de l'époque de la dictature franquiste.

Une des normes les plus fondamentales de l'OIT est la liberté syndicale, définie comme la liberté pour les travailleurs de négocier collectivement leurs conditions de travail. Cette liberté comporte nécessairement celle de décider collectivement de ne pas travailler à des conditions jugées collectivement inacceptables, autrement dit de faire grève.

Dans la déclaration de Philadelphie de l'OIT en 1944, la communauté internationale rappelait que « *le travail n'est pas une marchandise* ». Le travail n'est pas un produit inanimé comme une banane ou un smartphone que l'on peut



négocier pour maximiser son profit ou minimiser son prix. Les normes internationales du travail garantissent que le développement économique reste axé sur l'objectif consistant à améliorer la vie des hommes et des femmes et à préserver leur dignité. La liberté syndicale et le droit de négociation collective font partie des normes fondamentales de l'OIT.

Le refus du groupe des employeurs à l'OIT de reconnaître cette réalité est à l'origine d'une crise importante au sein de cette organisation. C'est loin d'être une discussion en chambre. La position des employeurs participe d'une volonté globale d'affaiblir les droits des travailleurs et travailleuses partout dans le monde.

■ **L'OIT réaffirme la reconnaissance du droit de grève**

Une avancée significative vient cependant d'être réalisée à l'OIT, après deux années durant lesquelles le groupe des employeurs de l'OIT a paralysé le système de contrôle mondial des Nations unies, dans l'intention de faire disparaître plusieurs décennies de jurisprudence de l'OIT en faveur du droit de grève.

Les représentants des syndicats et des employeurs sont parvenus à un accord début mars, lors d'une réunion spéciale visant à sortir de l'impasse. Cet accord repose sur la reconnaissance du droit d'entreprendre une action revendicative, soutenue par la reconnaissance explicite du droit de grève de la part des gouvernements, en vertu de la Convention n° 87 de l'OIT sur la liberté syndicale.

L'accord fait suite à la forte mobilisation syndicale internationale du 18 février, qui a donné lieu à plus de 100 manifestations dans au moins 60 pays en soutien au droit de grève.

La CGSP wallonne est fière d'y avoir contribué !

La CGSP wallonne présente au FSM

Du 24 au 29 mars 2015, 14 ans après la première édition de Porto Alegre, s'est tenu à Tunis le 11^e Forum social mondial. La CGSP wallonne participait activement, aux côtés des camarades de la FGTB et des autres centrales professionnelles, aux différentes activités prévues tout au long de ce FSM.

Organisé au cœur de la région qui a vu naître le cycle de luttes et révolutions du « Printemps arabe », dans un pays qui, malgré les actes de terreur dont il a encore tout récemment fait l'objet, héberge le socle déjà solide d'une nouvelle société démocratique bâtie par un élan citoyen porteur d'espoir et de persévérance, ce FSM se voulait un nouveau « coup de fouet » pour l'ensemble des luttes sociales, syndicales et citoyennes à travers le monde.

Un espace de débat démocratique

Cette nouvelle édition du FSM a sans aucun doute concrétisé une nouvelle fois le succès qu'avait connu la précédente version du Forum social mondial de mars 2013 (deux ans seulement après la Révolution du 14 janvier 2011), accueillant, malgré une situation sécuritaire délicate, environ 70 000 militants et 5 000 associations de 170 pays. La société civile tunisienne, fortement présente, a contribué largement à la préparation et à l'organisation du forum, et a prouvé le caractère unique de l'expérience tunisienne et les progrès accomplis tout au long de la révolution dans toutes les régions du pays. Pour rappel, et selon la définition qu'en donne le site officiel du FSM, « *le Forum social mondial est un espace de débat démocratique d'idées, d'approfondissement de la réflexion, de formulation de propositions, d'échange d'expériences et d'articulation de mouvements sociaux, réseaux, ONG's et d'autres organisations de la société civile qui s'opposent au néolibéralisme et à la domination du monde par le capital et par toute forme d'impérialisme. À la première rencontre mondiale de 2001 a succédé un processus mondial de recherche et de construction d'alternatives aux politiques néolibérales. Cette définition est inscrite dans la Charte de Principes du FSM* », disponible sur le site www.fsm2015.org.

Consolider nos réseaux

Bordé d'un foisonnement d'activités connexes, rencontres et forums thématiques (forum syndical, forum des médias indépendants, forum des femmes syndicalistes du monde arabe, journée de l'eau, journée axée sur les accords de libre-échange, etc.) regroupant, alimentant et consolidant des

réseaux internationaux mobilisés sur ces thématiques, le Forum social mondial met en lien et en action des acteurs du monde entier dans la recherche d'alternatives pour la construction d'un monde plus juste et plus solidaire.

Soulignons également la forte et active présence syndicale tout au long de ce FSM, qui place au cœur des débats la défense des droits des travailleurs et la nécessité d'un travail commun, globalisé, en alliance avec les autres forces progressistes associatives et citoyennes, dans le sens d'une plus grande cohésion face aux politiques ultralibérales et à la répression dont sont victimes de nombreux syndicalistes à travers le monde.



Lutter contre les accords de libre-échange

La défense des services publics, ainsi que les enjeux connexes de la taxation des transactions financières, de l'audit citoyen de la dette et de la dénonciation des accords de libre-échange et des politiques d'ajustement prônées par les institutions financières, figuraient également parmi les axes centraux de nombreux débats.

La CGSP wallonne proposait ainsi un atelier sur l'Accord sur le Commerce des Services (ACS), composé d'orateurs issus des quatre coins du monde ayant en commun leur lutte quotidienne contre ce Traité. Cet atelier a rencontré un franc succès, de même que l'ensemble des activités liées au thème des accords de libre-échange, co-organisées par la CGSP aux côtés de camarades de multiples horizons.



Les acquis sociaux

« Les acquis sociaux sont des privilèges qui font obstacle à la compétitivité ». Cette phrase fictive pourrait pourtant aisément être proférée par n'importe quel ténor politique, voire par la Fédération des entreprises de Belgique et pourquoi pas par le plus grand adepte de la concertation sociale, j'ai nommé Charles De Wever. Pourquoi cette expression est-elle utilisée à tort et à travers ? Et que pourrions ou devrions-nous dire à la place ?

Tombés du ciel ?

Présenter l'ensemble des conquêtes sociales sous le vocable d'acquis tendrait à accréditer la thèse selon laquelle ces *acquis* seraient un beau jour tombés du ciel. Une telle présentation des faits vise à occulter l'histoire sociale car il faut à tout prix s'inscrire dans le présent et être un *homo economicus* performant ! Pour ce faire, il faut en quelque sorte être cultivé hors-sol, sans racine. Cet effacement de la dimension de la lutte tend à indiquer que ce temps est révolu et qu'il s'agirait d'œuvrer et de fonctionner de manière plus pacifique, de procéder à la *concertation* même si cette dernière est un simulacre, une coquille vide. Et puis, bien sûr, face à la modernité et aux nombreuses réformes, il faut s'adapter et cesser de se cramponner à ces acquis d'un autre temps. Ces acquis sociaux sont des anachronismes obsolètes qui nuisent à la compétitivité : les droits des travailleurs, les congés, les services publics, tout doit passer sous les fourches caudines de la sacro-sainte compétitivité.

Les conquêtes sociales ne constituent toujours que les miettes du festin !

Des privilèges d'un autre temps ?

Présenter l'ensemble des conquêtes sociales sous le vocable d'acquis présente l'avantage incommensurable de faire passer ces avancées, fruit de nombreuses et longues luttes pour des privilèges indus. Et pour mieux les détruire, rien de tel que de monter une catégorie de travailleurs contre une autre. Ainsi, les fonctionnaires seront pointés du doigt comme étant des privilégiés ; les plus bas instincts seront flattés pour susciter des réflexes de jalousie favorables à l'installation de la zizanie et pour accu-

ser celles et ceux qui défendent encore ces conquêtes présentées comme des privilèges (pensons au salaire différé). Nous pouvons en prime compter, bien évidemment, sur les médias pour semer le doute et mettre de l'huile sur le feu. Puisque les combats sociaux n'ont pas toujours été menés au même rythme et de la même manière, l'existence de disparités est normale, sans oublier les spécificités propres à chaque statut. De là à qualifier ces disparités de privilèges, il y a un pas allègrement franchi par celles et ceux qui y voient un intérêt, à savoir celui de semer la discorde parmi les travailleurs afin de mieux asseoir leur hégémonie.

Retour vers le futur ?

Redéfinir l'ensemble des conquêtes sociales sous le vocable d'acquis et de privilèges permet d'induire une certaine confusion dont profitent les tenants du Capital pour passer à l'offensive et hausser le ton en cette période austéritaire, véritable effet d'aubaine. Rappelons toutefois que si les conquêtes sociales ont été concédées par des employeurs en échange de la paix sociale, celles-ci n'ont constitué et ne constituent toujours que les miettes du festin. L'élimination progressive des conquêtes sociales présentées et diluées sous les termes d'acquis sociaux voire de privilèges est un gigantesque retour en arrière, aux premières années du capitalisme au XIX^e siècle et il est piquant de constater que ce retour en arrière est orchestré précisément par des acteurs qui bénéficient le plus de situations privilégiées - acteurs économiques, hommes et femmes politiques - dont



l'activité principale vise à déconstruire pièce par pièce les conquêtes sociales de celles et ceux qui restent les seuls créateurs de la richesse.

1^{er} Mai, symbole de toutes nos luttes

Le 1^{er} mai, la fête du droit des travailleurs et partant la fête des travailleurs, célèbre un événement tragique et marquant de l'histoire des États-Unis : en effet le 1^{er} mai 1886, des ouvriers font grève aux usines Mac Cormick à Chicago afin d'obtenir une réduction du temps de travail. La répression sera très violente. La grève va s'y prolonger et une bombe explosera le 4 mai tuant des policiers. Quelques syndicalistes anarchistes seront condamnés à mort et pendus malgré l'absence de preuve.

Le 1^{er} mai est donc un rappel vivant de l'importance des luttes du passé, luttes qui ont débouché sur des conquêtes dans la perspective d'un progrès social.

Bonne fête, Camarades !

1^{er} mai, fête des travailleurs en lutte

Chaque année, le 1^{er} mai est l'occasion pour les militants de la CGSP de se ressourcer, de renforcer leur détermination à défendre leurs valeurs et un modèle social solidaire. Avant la fête, ils auront participé à un séminaire sur la concertation sociale dans le secteur public et à un conseil syndical défendant le droit de grève comme moteur du progrès social puis à un meeting de l'Action commune.

Au programme

Meeting militant – CGSP place Fontainas – 13h45

Sous la présidence de Jean-Pierre Knaepenbergh, Secrétaire général de la CGSP-Bruxelles. Philippe Van Muylder, Secrétaire général de la FGTB-Bruxelles ; Jef Baeck, Président des Mutualités socialistes du Brabant et Yvan Mayeur, Bourgmestre de la Ville de Bruxelles y prendront successivement la parole au sujet des luttes sociales qui nous mobilisent.

On rejoindra ensuite la place Rouppe en cortège avec la fanfare *Jour de Fête*.

Tout autour de la place, les nombreux stands du village solidaire vous accueilleront pour un moment de militance ou de convivialité.



Animations et concerts gratuits - place Rouppe dès 13h

Village solidaire ; maquillage enfants ; château gonflable ; carrousel ; attractions ; stands info, etc.

15h : concerts

IZIA

C'est une Izia transformée qui viendra défendre sur scène son nouvel album, fraîchement sorti. Désormais, Izia chante en français et fait danser. Ce n'est pas un virage, c'est une évolution. Izia a grandi et son nouvel album lui ressemble. La Vague est la bande-son d'une époque, la nôtre, où les frontières entre les genres musicaux n'existent plus.

PROTOJE & THE INDIGNATION

Le reggae conscient, responsable et engagé refait surface pour le plus grand plaisir des passionnés ! Les experts jamaïcains se sont tous mis d'accord pour dire que Protoje incarne le renouveau du mouvement reggae. Son nouvel album *Ancient Future*, sorti en mars, s'annonce déjà comme l'album le plus abouti de sa carrière. Le Revival roots fera vibrer la place Rouppe, ce Premier Mai !

MAN ON FIRE AND THE SOUL SOLDIERS

Les gagnants du *Working Class Live 2015* sont neuf musiciens amoureux de la culture afro-américaine. Sur scène, ils partagent cet amour en mélangeant nouvelles compositions et reprises. En véritable bête de scène, Selim Boudraa, leader et chanteur du groupe, incarne à merveille ces références de la soul et du funk, qui vivent en lui. *We Will Give You Some Soul* !

+ De nombreuses animations de rue ! 20h : Fin

www.brusselsmaydayfestival.org • www.fgtbbruxelles.be
www.abvvbrussel.be • Tél. 02 552 03 57



Jean-Pierre Knaepenbergh
 Secrétaire général de l'IRB-CGSP

www.cgsp-acod-bru.be



« La grève à Radio France est d'utilité publique »

Depuis le 19 mars, plusieurs organisations syndicales de Radio France ont lancé un appel à la grève portant sur la défense de l'emploi dans l'entreprise. Elles dénoncent le désengagement de l'État, l'étranglement budgétaire et le manque de transparence des projets de restructuration de la direction de Radio France, qui menacent l'emploi dans tout le réseau et nuisent à la mission de service public de la radio.

Tribune du 4 avril 2015 des grévistes de Radio France

Depuis dix-sept jours, à Radio France, les irresponsables ne sont pas ceux que l'on croit. Depuis dix-sept jours, les salariés en grève, qui échangent et se battent pour la défense de vos antennes, ont une douloureuse conscience de ce qui se joue pour l'avenir de la radio de service public. Mais cela fait bien plus de dix-sept jours que nous réclamons à notre PDG un vrai projet stratégique. Dix mois déjà que nous attendons des réponses, qu'on ne nous parle que de formats et non de contenus, de marques et non d'identité d'antennes, d'argent et non de richesses.

L'homme invisible de la Maison de la radio préfère courir les plateaux télé pour minorer honteusement le nombre de grévistes¹ et répéter en boucle que Radio France est le « problème ».

Une grande maison de l'artisanat

Non, nous ne sommes pas un problème mais une ressource, et donc une solution. Nous ne sommes pas un frein à la modernité mais au contraire, des acteurs de notre transformation, vigilants et éclairés. Contrairement aux clichés les plus faciles, nous ne sommes pas contre les réformes, nous réclamons une gestion honnête et efficace de notre entreprise.

Ce ne sont pas des mots en l'air : Radio France est une grande maison de l'artisanat. Nous fabriquons nous-mêmes chaque seconde que vous entendez sur les ondes. Avec un seul impératif : la qualité pour tous. La qualité du son, des



ET NOUS NE LACHERONS RIEN !

paroles, des musiques, de l'information. Notre responsabilité est de préserver le vivre-ensemble plutôt que d'alimenter les peurs collectives. Nous résistons pour continuer à vous offrir ces documentaires, ces reportages long-format, ces fictions, ces émissions accessibles mais qui ne cèdent pas à la facilité, ces programmes de proximité que vous n'entendez nulle part ailleurs. Nous luttons pour que nos orchestres restent dans la Maison pour y remplir leur mission de service public, car s'ils « prennent leur autonomie », plus personne n'ira faire découvrir la musique classique dans les quartiers populaires, dans nos régions, à la rencontre de tous les publics. Tuer un orchestre, c'est comme brûler des livres !

Nous ne voulons pas réduire le reportage à des entretiens par téléphone faute de moyens, nous ne voulons pas que les radios locales fusionnent et ne puissent plus du tout s'adresser à leurs auditeurs les plus proches, nous ne voulons pas de la vedettisation de nos antennes, qui coûte cher en salaires tandis que l'enveloppe dédiée à la création et aux précaires ne cesse de maigrir.

Être représentés par quelqu'un d'exemplaire

Radio France n'a pas pour vocation de faire du profit, mais doit gérer sagement ses finances, et cela en revanche, est de la responsabilité de nos dirigeants. Ceux qui s'engageront sur cette voie nous trouverons toujours à leurs côtés.

Or, Mathieu Gallet gaspille l'argent public pour son image et son confort personnel plutôt que de s'investir pour l'image de Radio France. Le CSA a peut-être été séduit par sa « modernité », nous

sommes atterrés par sa désinvolture. Nous découvrons chaque jour des révélations plus sidérantes les unes que les autres : ses bureaux, ses conseillers en communication, et maintenant son intention de vendre une partie des murs de la Maison de la radio. L'heure de la grande braderie aurait sonné.

Nous étions transparents, ce conflit a remis les salariés de Radio France au centre des décisions qui devront être prises. Dans cette Maison chargée d'histoire, lieu de tant de découvertes, espace de liberté et de pensée, nous voulons au minimum être représentés par quelqu'un d'exemplaire. C'est le sens de notre motion de défiance. L'État doit nous dire clairement s'il veut faire vivre le service public de la radio avec des moyens à la hauteur de ses ambitions. Faute de preuve, nous considérerons, et nos auditeurs avec, que ce gouvernement a décidé du contraire.



1. Il faut le multiplier au moins par trois puisque nous fonctionnons 24h24 et qu'un tiers des salariés est présent au tableau de service au moment des pointages. Les producteurs (présentateurs de vos émissions) étant intermittents, ils ne sont pas comptabilisés dans le personnel. Les CDD, eux, sont comptabilisés d'office comme non-grévistes, alors que les directions leur demandent de remplacer les CDI grévistes. A titre informatif, 70 % de la rédaction de France Culture, 35 % de celle de France Info et entre 30 et 50 % de celle de France Inter, une grande partie des locaux étaient en grève vendredi 3 avril.

La privatisation de l'eau déclarée inconstitutionnelle en Indonésie

Suez menacerait de saisir l'arbitrage commercial international

C'est une victoire éclatante pour les citoyens de Jakarta. Un tribunal vient de déclarer la privatisation de l'eau contraire à la constitution indonésienne, et d'annuler en conséquence le contrat de concession passé avec Suez en 1997, purement et simplement et sans compensation pour l'entreprise française. C'était l'un des plus anciens et des plus controversés des contrats de Suez. Selon des sources internes à l'administration de Jakarta, le groupe français a menacé de saisir un tribunal arbitral privé, utilisant ces fameux mécanismes ISDS¹ qui défraient la chronique dans le cadre du débat sur le projet d'accord commercial transatlantique.

Conclu dans les dernières années de la dictature dans des conditions particulièrement opaques, c'était l'un des derniers survivants des grands contrats de privatisation de l'eau passés dans les années 1990 par les géants français de l'eau.

Après seize ans de gestion privée par Suez (sur une moitié de la capitale indonésienne, la plus importante en population), le taux de connexion au réseau d'eau n'avait pas augmenté significativement, l'eau distribuée était de mauvaise qualité, le prix de l'eau était le plus élevé d'Indonésie et de toutes les grandes villes d'Asie, et les autorités publiques de Jakarta accumulaient les dettes vis-à-vis de Suez, lequel continuait à engranger des bénéfices assurés, sans rapport avec la piètre qualité du service rendu.

En 2013, une coalition citoyenne a décidé de porter l'affaire devant la justice, en demandant l'annulation pure et simple du contrat de privatisation, au motif qu'il était contraire aux dispositions de la constitution indonésienne, qui garantit la nature publique des services essentiels. Les juges du tribunal central du district de Jakarta viennent aujourd'hui de leur donner raison et exigent qu'il soit immédiatement mis fin à la gestion privée. Le tribunal ordonne aussi que le service soit désormais géré en vue de concrétiser le droit humain à l'eau, tel que reconnu par les Nations unies.

Sortie de Suez sans compensation ?

Les conséquences de ces poursuites juridiques avaient été suffisamment prises au sérieux pour que les autorités de Jakarta (à l'époque Joko Widodo, élu depuis président de l'Indonésie) engagent des négociations avec Suez pour obtenir leur départ à l'amiable. Ces négociations étaient en cours, et il était envisagé que l'opérateur public PAM Jaya rachète à Suez ses parts dans le service de l'eau de Jakarta, pour un coût estimé à 80 millions de dollars.

La décision du tribunal vient couper court à ces tractations. Théoriquement, Suez devrait maintenant quitter la capitale



indonésienne sans aucune forme de compensation - ce que beaucoup de citoyens jakartais considèrent comme la solution la plus juste au vu des bénéfices accumulés par Suez au fil des années.

La municipalité de Jakarta a annoncé la mise en place d'une équipe de transition pour reprendre le service et le gouverneur a indiqué que les employés des opérateurs privés pourraient être repris par PAM Jaya. Suez ainsi que l'autre compagnie concernée, Aetra, ont annoncé leur intention de faire appel du jugement.

Recours aux ISDS ?

Selon l'entourage du gouverneur de Jakarta, l'entreprise française a aussi brandi la menace d'un recours à l'arbitrage international, en utilisant ces fameux « mécanismes de résolution des litiges entre États et investisseurs » (ISDS) qui font aujourd'hui polémique dans le cadre du débat sur le projet d'accord de commerce et d'investissement entre Europe et États-Unis. Ces tribunaux arbitraux privés sont accusés d'être biaisés en faveur des entreprises et de faire primer la logique de profit des multinationales sur l'intérêt public défendu par les gouvernements.

Suez est d'ailleurs déjà coutumière du recours à ces tribunaux commerciaux privés, puisque l'entreprise a engagé, notamment, plusieurs recours en arbitrage international contre l'Argentine suite à son départ forcé de Buenos Aires et de la province de Santa Fe.

Article d'Olivier Petitjean publié le 25 mars sur le site de l'Observatoire des multinationales (multinationales.org).

1. ISDS : mécanismes de résolution des litiges entre États et investisseurs.



Le gouvernement veut combattre la fraude ... oui mais laquelle ?

La logique la plus élémentaire voudrait que, lorsque l'on cherche à faire revenir de l'argent dans les caisses de l'État, argent provenant de fraudes, cette logique voudrait que l'on s'attaque en premier lieu aux plus grosses fraudes, celles qui ont causé les plus grosses pertes à ce même État, non ?

Bart Tommelein (Secrétaire d'État à la Lutte contre la fraude sociale, à la Protection de la vie privée et à la Mer du Nord), n'est pas de cet avis ! D'après lui il vaut mieux d'abord s'attaquer à d'autres « gros fraudeurs » ... les faux isolés !

Vous savez ? Ces gens qui se déclarent isolés et qui, en fait, habitent avec un frère, une sœur, ou simplement avec un ami ou une amie, simplement pour partager les frais d'un loyer et probablement pour arriver à « nouer les deux bouts ».

Le secrétaire d'État (Open VLD, ce sont des libéraux très ouverts au libéralisme des uns, mais qui ont énormément de mal avec la débrouillardise des autres), annonce donc un plan d'action. Dorénavant, la consommation de gaz, d'électricité et d'eau sera contrôlée. Pas du côté des prix exorbitants de l'offre, mais bien à partir des graphiques de la consommation. Celui qui consommera trop d'eau ou utilisera trop sa cuisinière à gaz pourra compter sur un contrôle et on ira voir si ce « gros consommateur » ne partage pas son logement avec quelqu'un !

Le libéral flamand va même ouvrir une **ligne de délation** pour les gens qui veulent dénoncer la fraude sociale de leur collègue ou de leur voisin. Les délateurs seront protégés !!

Ainsi, pendant que la lutte contre les « socio-fraudeurs », concentrés dans les quartiers populaires, s'organise ... il faut constater que d'autres continuent à bien vivre, à l'ombre de notre gouvernement bien à droite, continuent à engranger de plantureux bénéfices (par ex. 845 millions pour le groupe GBL) et ne paient que ... 0,00 EUROS d'impôt ! Grâce à quoi ? ...

Restons dans le domaine de la recherche des fraudes, les dernières découvertes dans ce domaine dépassent l'entendement, le « LuxLeaks » nous a encore démontré que la fraude, la vraie, la grande fraude fiscale, est un sport national et international, elle est systémique, ancrée dans les pratiques et elle s'organise avec la complicité passive des États, d'ailleurs la découverte du Luxleaks n'est pas à mettre à l'actif des services de recherche de l'un de ces États mais bien d'une enquête de nombreux journalistes.



Un peu de lecture :

Notre gouvernement, se réclamant d'ultra-droite et s'affichant dans ses actions comme tel, ne devrait-il pas se tourner vers l'Europe, elle aussi de droite, et lui reprocher l'évidente mollesse affichée dans les actions menées jusqu'ici envers les organisateurs de cette gigantesque fraude qui a causé la perte de plusieurs milliards de recettes fiscales à notre État ?

Bart Tommelein, lui, il suit sa route et s'organise dans un vaste projet de chasse ... aux faux isolés et tente de dresser les citoyens les uns contre les autres en les encourageant à la délation.

Ça ressemble étrangement à des méthodes employées il y a 75 ans et ça fait froid dans le dos !

Ce sont aussi toutes ces inégalités que nous devons combattre dans la rue à l'appel de nos instances syndicales.

Le Secrétariat fédéral de Gazelco



Le sur le photovoltaïque

Le photovoltaïque n'a plus la cote – Histoire d'un triste constat d'échec

Nous l'écrivions déjà en août 2013 dans ces mêmes pages et cette fois c'est l'agence Belga qui le confirme dans son édition du 17 mars dernier : le photovoltaïque n'a plus la cote.

Le nombre d'installations réalisées en 2014 est 10 fois moins élevé qu'en 2012 (source APERe), le nombre total d'installations s'élevant, en 2014, à 355 800 pour un total de 3,1 GW installés soit une production effective de 80 TWh et une proportion de 3,4 % de la consommation électrique annuelle Belge. Cette proportion représente paradoxalement le taux le plus élevé du monde.

Les raisons d'un tel engagement de la part des particuliers sont simples et tiennent dans un seul élément : le plan Solwatt et ses incitants complètement exorbitants.

Le plan Solwatt mis en place en 2007 par le ministre de l'Énergie de l'époque, André Antoine, qui s'adresse aux particuliers et aux entreprises promet d'entrée que l'énergie verte produite par le photovoltaïque sera rétribuée 20 fois plus cher que le prix d'achat de l'électricité « grise » et promet un temps de retour sur investissement de 7 ans pour une installation de 6 350 €.

Lire ici la présentation Solwatt du ministre Antoine



Si vous sortez la calculette (comme l'ont fait tous les particuliers en 2007), vous verrez qu'un tel temps de retour revient à amortir 907 €/an sur l'investissement, soit un engagement de rendement financier, après seulement 7 ans, de **14,2 %/an !** Pas étonnant que nous soyons aujourd'hui le leader mondial de la production photovoltaïque domestique...

D'autre part les garanties de revente des Certificats verts (CV) au prix minimum de 65 €, pouvant aller jusqu'à 90 € ainsi qu'une prime régionale de 20 % ont suffi à faire tourner la tête aux candidats « écolo-investisseurs ».

Le dicton dit que « *le diable se cache souvent dans les détails* » et cette fois le diable se cachait dans les « petits caractères » sur le sujet qui concerne l'obligation d'Elia de racheter les CV et surtout de pouvoir reporter l'éventuel coût de ce rachat sur l'ensemble des abonnés du réseau !

En effet, parallèlement aux différents mécanismes mis en place dans les Régions, l'État fédéral avait prévu une garantie de rachat des certificats verts à un prix déterminé. Ainsi, le

gestionnaire du réseau de Transport d'électricité (Elia – gestionnaire du réseau haute tension) était obligé de racheter les certificats verts à un prix garanti, pour autant que chaque certificat corresponde à la production électrique d'un MWh. Ce tarif de rachat était garanti pendant 10 ans. Il était de 50 €/MWh pour l'éolien et l'hydraulique, de 20 €/MWh pour la biomasse et la géothermie et de **150 €/MWh** pour le photovoltaïque.

En finalité les CV constituent une charge financière supplémentaire pour le fournisseur qui reportera ce coût sur l'ensemble de ses clients également.

Les années qui suivirent ont vu une explosion du nombre des certificats verts et cela a conduit à une saturation du marché et par là à un recours exponentiel à la vente à Elia au prix minimum garanti.

En 2013, le montant global de la dette Elia a dépassé les 447 millions €, majoritairement suite à la part croissante des certificats wallons (de 73,6 à 259 millions €) et des certificats offshore (de 90 à 152 millions €).

Fin 2013 le « gouffre des certificats verts » est gigantesque, la bulle photovoltaïque et le poids des dérives du mécanisme repose donc complètement sur les épaules des consommateurs wallons. En conséquence, le gouvernement régional essaie de trouver désespérément une solution financière visant à alléger l'impact d'un système devenu fou...

Fin 2013 on appelle les pompiers !

Devant l'ampleur des dégâts et face à la charge qui pèse sur Elia, le gouvernement wallon charge l'Intercommunale Liégeoise Ectia (dont la directrice générale n'est autre que Sylvianne Portugaels, la chef de cabinet du ministre Marcourt), de racheter à Elia pour 200 millions d'euros de CV en finançant cet achat à travers un emprunt de type obligataire, l'intégralité des capitaux et des charges de la dette devant être couverts à terme par Elia.

Cette manœuvre étant destinée à affaiblir l'impact de la dette d'Elia sur les factures d'électricité.

La moralité de cette histoire est la suivante : les clients « électriques » les moins favorisés, sont ceux qui en 2012 n'ont pas pu, pour des raisons évidentes, investir dans des

panneaux photovoltaïques, car locataires pour la plupart ou manquant de liquidités et ce sont eux également qui se sont vu reporter la charge Elia (rachat des CV) ainsi que l'augmentation du prix de l'énergie par le fournisseur sur le poste « facture d'électricité » de leur budget déjà assez serré.

L'enfant Solwatt, déséquilibré de naissance, aura vécu de 2007 jusque 2014 et aura pesé lourdement sur les plus démunis.

Mars 2014 voit la naissance d'un nouveau frère dans la famille, il s'appelle Quali watt.

Présentation Quali watt



Comme décrit dans la présentation, « *le temps de ma maturité est venu* » ... système d'aide plus sûr et plus stable ... le photovoltaïque est un investissement intéressant... l'investissement reste rentable... surtout intéressant pour ceux qui souhaitent se prémunir des hausses futures de leurs factures d'électricité... investissement garanti et planifiable... en bref l'accent est à nouveau clairement mis sur l'aspect financier et sur la rentabilité du système.

Rentabilité revue à la baisse cependant : amortissement allongé sur une période de 8 années et rendement financier rabaissé à 5 %, prime plafonnée à 3 kW et uniquement pendant 5 années et surtout plus aucun CV n'est octroyé pour les installations domestiques de moins de 10 kW.

Ceci explique cela, le nombre de nouvelles installations est en baisse depuis début 2014 et ne s'élève plus qu'à 1/10 du nombre d'installations de l'année 2012.

Quelles conclusions peut-on tirer de tout cela ?

Il est clair, au vu des chiffres, que l'engouement des particuliers était en 2012, et est aujourd'hui encore uniquement dû à la promesse de rendement financier et à l'allègement, voir la suppression, de la facture d'électricité.

Allègement de la facture d'électricité qui se répercute, comme dit plus haut, sur la minorité la plus démunie puisqu'aucune mesure n'a été prise pour protéger ces types de consommateurs « faibles ».

Consommateurs qui par essence sont dans l'incapacité d'effectuer des transformations en matière de réduction de consommation (isolation, modernisation des unités de chauffage, etc.) puisque majoritairement en précarité financière ou simplement locataires.

Si l'objectif de 2012 était de guider une majorité de consommateurs sur le chemin de la production d'énergie

verte pour le bien de tous, toute cette histoire se solde par une conclusion toute autre : quand les rendements financiers disparaissent, l'esprit « vert » disparaît aussi !

À terme, il y a fort à parier qu'en fin de vie des premiers panneaux, peu d'entre eux soient remplacés et que l'on revienne à une production d'énergie sur base du solaire très marginale, comme dans tous les autres pays d'Europe d'ailleurs.

Il faut aussi mettre l'accent sur les filières de recyclage, relativement absentes jusqu'ici, selon un récent rapport du Programme des Nations unies pour le développement, moins d'1 % de l'indium et du tellurium présents dans les équipements hors d'usage sont actuellement récupérés en vue d'être recyclés...

Espérons que ces filières seront bientôt au rendez-vous en Belgique, à la hauteur des nouvelles technologies et aussi à la hauteur du volume à traiter, selon les spécialistes du secteur cela représentera en 2020, une véritable montagne de déchets (source *Trends Le Vif* avril 2015).

Impossible de conclure sans ajouter que les procédés thermiques de recyclage sont extrêmement énergivores (traitements à haute température) et que si l'on veut faire preuve d'honnêteté intellectuelle, il faudrait intégrer l'ensemble de tous ces paramètres dans un bilan global général.

Bilan global reprenant différents aspects en termes de :

- rejets de CO² en tenant compte de l'empreinte écologique laissée par le transport de ces panneaux depuis la chine (fabriquant exclusif aujourd'hui) ;
- énergétique final tenant compte des rendements réels des panneaux sur 20 ans et de l'énergie perdue pour le recyclage ;
- financiers en termes d'allègement des factures d'électricité pour certains et d'alourdissement pour d'autres ;
- financiers toujours en y ajoutant les sommes injectées par l'État et donc par la collectivité sous forme de primes et d'incitants financiers ;
- social en termes d'emplois (tenir compte des emplois perdus dans le secteur de la production) ;
- participation à l'instabilité des réseaux, induisant ainsi la nécessité de mettre en place une capacité de réserve de production elle aussi subventionnée intégralement pas la collectivité puisque financée à nouveau par l'État.

L'équation à résoudre est la suivante : la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre en intégrant plus d'énergie renouvelable dans le mix énergétique actuel. Cela sans alourdir la facture énergétique, en préservant l'emploi et sans créer de déséquilibre entre les différentes couches de consommateurs.

Il semble que l'on soit loin aujourd'hui d'avoir trouvé la bonne réponse.

Michel Houart

BARÈME NATIONAL DES EMPLOYÉS DU GAZ ET DE L'ÉLECTRICITÉ

BARÈME ANCIENS STATUTS

		ANCIENNETÉ - ANCIENNETÉ																															
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	12	14	16	18	20	22	24	26	28	30	32										
1.647,67	1.0666	100	104	108	112	116	120	123	126	129	132	135	138	141	144	147	150	152	154	156	158	160	162										
04/2015	1.0666	3.482,95	3.622,26	3.761,58	3.900,90	4.040,21	4.179,53	4.284,02	4.388,50	4.493,00	4.597,48	4.701,97	4.806,46	4.910,95	5.015,43	5.119,93	5.224,42	5.294,07	5.363,73	5.433,40	5.503,05	5.572,71	5.642,37										
CLASSE	TENSION SPANNING	210	197	185	174	164	156	150	145	140	135	130	125	120	115	110	105	100	95	90	85	80	75										
1	210	3.287,33	3.398,03	3.528,72	3.659,41	3.790,11	3.920,80	4.018,82	4.116,84	4.214,86	4.312,88	4.410,90	4.508,92	4.606,94	4.704,96	4.802,98	4.900,99	4.986,34	5.031,69	5.097,04	5.162,39	5.227,74	5.293,08										
2	197	3.068,31	3.191,04	3.313,77	3.436,50	3.559,24	3.681,97	3.774,02	3.866,07	3.958,11	4.050,17	4.142,22	4.234,26	4.326,32	4.418,36	4.510,41	4.602,46	4.663,83	4.725,19	4.786,56	4.847,93	4.909,29	4.970,66										
3	185	2.885,87	3.001,30	3.116,74	3.232,17	3.347,61	3.463,04	3.549,61	3.636,19	3.722,77	3.809,35	3.895,92	3.982,50	4.069,07	4.155,65	4.242,23	4.328,80	4.386,52	4.444,24	4.501,96	4.559,67	4.617,38	4.675,10										
4	174	2.720,01	2.828,82	2.937,61	3.046,41	3.155,22	3.264,01	3.345,62	3.427,22	3.508,82	3.590,42	3.672,02	3.753,62	3.835,22	3.916,82	3.998,42	4.080,02	4.134,42	4.188,82	4.243,22	4.297,62	4.352,03	4.406,42										
5	164	2.587,33	2.690,82	2.794,31	2.897,81	3.001,30	3.104,80	3.182,42	3.260,04	3.337,65	3.415,27	3.492,89	3.570,51	3.648,13	3.725,76	3.803,38	3.881,00	3.932,75	3.984,49	4.036,23	4.087,96	4.139,72	4.191,47										
6	156	2.487,82	2.587,33	2.686,85	2.786,36	2.885,87	2.985,38	3.060,01	3.134,65	3.209,28	3.283,92	3.358,55	3.433,19	3.507,82	3.582,46	3.657,09	3.731,73	3.781,48	3.831,24	3.881,00	3.930,75	3.980,51	4.030,27										
7	150	2.404,89	2.501,09	2.597,28	2.693,48	2.789,67	2.885,87	2.958,01	3.030,16	3.102,31	3.174,45	3.246,60	3.318,75	3.390,89	3.463,04	3.535,19	3.607,33	3.655,43	3.703,53	3.751,63	3.799,72	3.847,82	3.895,92										
8	145	2.321,96	2.414,84	2.507,72	2.600,60	2.693,48	2.786,36	2.856,02	2.925,67	2.995,33	3.064,99	3.134,65	3.204,31	3.273,97	3.343,62	3.413,28	3.482,95	3.529,38	3.575,83	3.622,26	3.668,70	3.715,14	3.761,58										
9	140	2.239,03	2.328,60	2.418,16	2.507,72	2.597,28	2.686,85	2.754,02	2.821,19	2.888,36	2.955,53	3.022,70	3.089,87	3.157,04	3.224,21	3.291,38	3.358,55	3.403,33	3.448,12	3.492,89	3.537,68	3.582,46	3.627,23										
10	135	2.156,11	2.242,35	2.328,60	2.414,84	2.501,09	2.587,33	2.652,01	2.716,69	2.781,38	2.846,06	2.910,74	2.975,43	3.040,11	3.104,80	3.169,48	3.234,17	3.277,29	3.320,41	3.363,52	3.406,65	3.449,77	3.492,89										
11	130	2.073,18	2.156,11	2.239,03	2.321,96	2.404,89	2.487,82	2.550,01	2.612,21	2.674,41	2.736,60	2.798,79	2.860,99	2.923,19	2.985,38	3.047,57	3.109,77	3.151,23	3.192,69	3.234,17	3.275,63	3.317,09	3.358,55										
12	125	1.990,25	2.069,86	2.149,47	2.229,09	2.308,70	2.388,30	2.448,01	2.507,72	2.567,42	2.627,14	2.686,85	2.746,55	2.806,26	2.865,96	2.925,67	2.985,38	3.025,19	3.064,99	3.104,80	3.144,60	3.184,41	3.224,21										
13	120	1.907,33	1.983,62	2.059,92	2.136,21	2.212,50	2.288,79	2.346,01	2.403,23	2.460,45	2.517,67	2.574,89	2.632,11	2.689,33	2.746,55	2.803,77	2.860,99	2.899,14	2.937,28	2.975,43	3.013,58	3.051,72	3.089,87										
14	115	1.658,54	1.724,89	1.791,22	1.857,57	1.923,91	1.990,25	2.040,01	2.089,76	2.139,52	2.189,27	2.239,03	2.288,79	2.338,54	2.388,30	2.438,06	2.487,82	2.520,99	2.554,16	2.587,33	2.620,50	2.653,67	2.686,85										
KLASSE	100	1.658,54	1.724,89	1.791,22	1.857,57	1.923,91	1.990,25	2.040,01	2.089,76	2.139,52	2.189,27	2.239,03	2.288,79	2.338,54	2.388,30	2.438,06	2.487,82	2.520,99	2.554,16	2.587,33	2.620,50	2.653,67	2.686,85										

SALAIRES INDEXES (indice quadrimestriel sans le fixe) Montants en euro
GEINDEXEERDE LONEN (viermaandelijkse gezonheidsindex) Bedragen in euro

du forfait d'index ancien: 142,69

de vroegere indexforfait: 142,69

BARÈME MINIMUM SECTORIEL AGENTS N.C.T. CP326

(Non applicable pour EBL - LABORELEC)

INDEX	Klasse - Classe																1622,87			
	14 - 13		12 - 11		10		9		8		7		6 - 5		4 - 3			2 - 1		NORM
Anc	HA1	HA2	HB1	HB2	G1	G2	F1	F2	E1	E2	D1	D2	C1	C2	B1	B2	A1	A2		
40	2293.63	2752.36	2339.50	2807.40	2433.55	2920.26	2582.00	3098.40	2759.13	3310.96	2971.58	3565.90	3215.54	3858.65	3512.01	4214.41	3884.64	4661.57	100,00	120,00
39	2293.63	2752.36	2339.50	2807.40	2433.55	2920.26	2582.00	3098.40	2759.13	3310.96	2971.58	3565.90	3215.54	3858.65	3512.01	4214.41	3884.64	4661.57	100,00	120,00
38	2293.63	2752.36	2339.50	2807.40	2433.55	2920.26	2582.00	3098.40	2759.13	3310.96	2971.58	3565.90	3215.54	3858.65	3512.01	4214.41	3884.64	4661.57	100,00	120,00
37	2293.63	2752.36	2339.50	2807.40	2433.55	2920.26	2582.00	3098.40	2759.13	3310.96	2971.58	3565.90	3215.54	3858.65	3512.01	4214.41	3884.64	4661.57	100,00	120,00
36	2293.63	2752.36	2339.50	2807.40	2433.55	2920.26	2582.00	3098.40	2759.13	3310.96	2971.58	3565.90	3215.54	3858.65	3512.01	4214.41	3884.64	4661.57	100,00	120,00
35	2293.63	2751.75	2339.50	2806.75	2433.55	2919.62	2582.00	3097.70	2759.13	3310.20	2971.58	3565.09	3215.54	3857.78	3512.01	4213.47	3884.64	4660.47	100,00	119,97
34	2293.63	2751.75	2339.50	2806.75	2433.55	2919.62	2582.00	3097.70	2759.13	3310.20	2971.58	3565.09	3215.54	3857.78	3512.01	4213.47	3884.64	4660.47	100,00	119,97
33	2293.63	2724.50	2339.50	2778.96	2433.55	2890.71	2582.00	3067.03	2759.13	3277.43	2971.58	3529.79	3215.54	3819.58	3512.01	4171.75	3884.64	4614.33	100,00	118,79
32	2293.63	2724.50	2339.50	2778.96	2433.55	2890.71	2582.00	3067.03	2759.13	3277.43	2971.58	3529.79	3215.54	3819.58	3512.01	4171.75	3884.64	4614.33	100,00	118,79
31	2293.63	2697.52	2339.50	2751.45	2433.55	2862.09	2582.00	3036.86	2759.13	3244.98	2971.58	3494.84	3215.54	3781.76	3512.01	4130.45	3884.64	4568.64	100,00	117,61
30	2293.63	2697.52	2339.50	2751.45	2433.55	2862.09	2582.00	3036.86	2759.13	3244.98	2971.58	3494.84	3215.54	3781.76	3512.01	4130.45	3884.64	4568.64	100,00	117,61
29	2293.63	2670.81	2339.50	2724.21	2433.55	2833.75	2582.00	3006.59	2759.13	3212.85	2971.58	3460.24	3215.54	3744.32	3512.01	4089.55	3884.64	4523.41	100,00	116,44
28	2293.63	2670.81	2339.50	2724.21	2433.55	2833.75	2582.00	3006.59	2759.13	3212.85	2971.58	3460.24	3215.54	3744.32	3512.01	4089.55	3884.64	4523.41	100,00	116,44
27	2293.63	2644.37	2339.50	2697.24	2433.55	2805.69	2582.00	2976.82	2759.13	3181.04	2971.58	3425.98	3215.54	3707.25	3512.01	4049.06	3884.64	4478.62	100,00	115,29
26	2293.63	2644.37	2339.50	2697.24	2433.55	2805.69	2582.00	2976.82	2759.13	3181.04	2971.58	3425.98	3215.54	3707.25	3512.01	4049.06	3884.64	4478.62	100,00	115,29
25	2293.63	2618.19	2339.50	2670.53	2433.55	2777.91	2582.00	2947.35	2759.13	3149.54	2971.58	3392.06	3215.54	3670.54	3512.01	4008.97	3884.64	4434.28	100,00	114,15
24	2293.63	2618.19	2339.50	2670.53	2433.55	2777.91	2582.00	2947.35	2759.13	3149.54	2971.58	3392.06	3215.54	3670.54	3512.01	4008.97	3884.64	4434.28	100,00	114,15
23	2293.63	2592.27	2339.50	2644.09	2433.55	2750.41	2582.00	2918.17	2759.13	3118.36	2971.58	3358.48	3215.54	3634.20	3512.01	3969.28	3884.64	4390.38	100,00	113,02
22	2293.63	2592.27	2339.50	2644.09	2433.55	2750.41	2582.00	2918.17	2759.13	3118.36	2971.58	3358.48	3215.54	3634.20	3512.01	3969.28	3884.64	4390.38	100,00	113,02
21	2293.63	2566.60	2339.50	2617.91	2433.55	2723.18	2582.00	2889.28	2759.13	3087.49	2971.58	3325.23	3215.54	3598.22	3512.01	3929.98	3884.64	4346.91	100,00	111,90
20	2293.63	2566.60	2339.50	2617.91	2433.55	2723.18	2582.00	2889.28	2759.13	3087.49	2971.58	3325.23	3215.54	3598.22	3512.01	3929.98	3884.64	4346.91	100,00	111,90
19	2293.63	2516.27	2339.50	2566.58	2433.55	2669.78	2582.00	2832.63	2759.13	3026.95	2971.58	3260.03	3215.54	3527.67	3512.01	3852.92	3884.64	4261.68	100,00	109,71
18	2293.63	2516.27	2339.50	2566.58	2433.55	2669.78	2582.00	2832.63	2759.13	3026.95	2971.58	3260.03	3215.54	3527.67	3512.01	3852.92	3884.64	4261.68	100,00	109,71
17	2293.63	2466.93	2339.50	2516.25	2433.55	2617.43	2582.00	2777.09	2759.13	2987.60	2971.58	3196.11	3215.54	3458.50	3512.01	3777.37	3884.64	4178.12	100,00	107,56
16	2293.63	2466.93	2339.50	2516.25	2433.55	2617.43	2582.00	2777.09	2759.13	2987.60	2971.58	3196.11	3215.54	3458.50	3512.01	3777.37	3884.64	4178.12	100,00	107,56
15	2259.98	2418.56	2305.18	2466.91	2397.86	2566.11	2544.13	2722.64	2718.69	2909.41	2928.00	3133.44	3168.39	3390.69	3460.50	3703.30	3827.67	4096.20	98.53	105.45
14	2237.60	2418.56	2282.36	2466.91	2374.12	2566.11	2518.94	2722.64	2691.77	2909.41	2899.01	3133.44	3137.02	3390.69	3426.24	3703.30	3789.77	4096.20	97.56	105.45
13	2215.45	2371.14	2259.76	2418.54	2350.61	2515.79	2494.00	2669.25	2665.12	2852.36	2870.31	3072.00	3105.96	3324.21	3324.21	3358.73	3630.69	3715.10	4015.88	103.38
12	2193.51	2371.14	2237.39	2418.54	2327.34	2515.79	2469.31	2669.25	2638.73	2852.36	2841.89	3072.00	3075.21	3324.21	3324.21	3358.73	3630.69	3715.10	4015.88	103.38
11	2171.79	2324.65	2215.24	2371.12	2304.30	2466.46	2444.86	2616.91	2612.60	2796.43	2813.75	3011.76	3044.76	3259.03	3295.48	3559.50	3678.32	3937.14	94.69	101.35
10	2150.29	2324.65	2193.31	2371.12	2281.49	2466.46	2420.65	2616.91	2586.73	2796.43	2785.89	3011.76	3014.61	3259.03	3292.55	3559.50	3641.90	3937.14	93.75	101.35
9	2129.00	2266.94	2171.59	2302.06	2258.90	2394.62	2396.68	2540.69	2561.12	2714.98	2758.31	2924.04	2984.76	3164.11	3259.95	3455.83	3605.64	3822.47	92.82	98.40
8	2107.92	2234.59	2150.09	2279.27	2236.53	2370.91	2372.95	2515.53	2535.76	2688.10	2731.00	2895.09	2955.21	3132.78	3227.67	3421.61	3570.14	3784.62	91.90	97.43
7	2087.05	2169.50	2128.80	2182.88	2214.39	2301.85	2349.46	2442.26	2442.26	2510.65	2609.81	2810.77	2925.95	3041.53	3195.71	3321.95	3534.79	3674.39	90.99	94.59
6	2066.39	2148.02	2107.72	2190.97	2192.47	2279.06	2326.20	2418.08	2485.79	2583.97	2677.19	2782.94	2896.98	3011.42	3164.07	3289.06	3499.79	3638.01	90.09	93.85
5	2025.87	2085.46	2066.39	2127.16	2149.48	2212.68	2242.68	2418.08	2437.05	2508.71	2624.70	2701.88	2840.10	2923.71	3102.03	3193.26	3431.17	3532.05	88.33	90.92
4	1986.15	2064.81	2025.87	2106.10	2107.33	2190.77	2235.87	2324.41	2389.26	2483.87	2573.24	2675.13	2784.49	2994.76	3041.21	3161.64	3363.89	3497.08	86.59	90.02
3	1947.21	1985.39	1986.15	2025.10	2066.01	2106.51	2192.03	2235.01	2342.41	2388.34	2522.78	2572.24	2729.89	2783.42	2981.58	3040.04	3297.93	3362.58	84.90	86.56
2	1909.03	1948.46	1947.21	1985.39	2025.50	2065.21	2149.05	2191.19	2296.48	2341.51	2473.31	2521.80	2676.36	2728.84	2923.12	2980.43	3232.26	3296.65	83.23	84.86
1	1871.60	1871.60	1909.03	1909.03	1985.78	1985.78	2106.91	2106.91	2251.45	2251.45	2424.81	2424.81	2623.88	2623.88	2825.80	2865.80	3169.86	3169.86	81.60	81.60
0	1834.90	1834.90	1871.60	1871.60	1946.84	1946.84	2065.60	2065.60	2207.30	2207.30	2377.26	2377.26	2572.43	2572.43	2809.61	2809.61	3107.71	3107.71	80.00	80.00

SALAIRES INDEXES (indice quadrimestriel santé lissé) Montants en GEINDEXEERDE LONEN (viermaandelijks gezondheidsindex)

À LIRE

**La dynamique de la révolte**

Un livre d'histoire ? Oui et non. Oui, parce qu'on y parcourt quelque 220 ans d'émeutes, soulèvements, insurrections et révolutions, depuis la prise de la Bastille jusqu'à la chute de Ben Ali et Moubarak en passant par Juin 1848, la Commune de Paris, les révolutions russes de 1905 et 1917, celles d'Allemagne, de Chine, d'Espagne, de Cuba, la Commune de Shanghai, l'insurrection zapatiste... Non, parce qu'on n'y trouve pas les descriptions « objectives » habituelles, ni les considérations morales qui les accompagnent si souvent. C'est que le but est clairement politique : repérer dans l'histoire révolutionnaire ce qui peut servir à surmonter le pessimisme ambiant et à penser l'action à venir. On verra que les plus grandes insurrections partent de la colère du peuple et non du bouillonnement des idées politiques ; qu'après la victoire, le chaos, toujours brandi comme une menace, ne survient jamais ; qu'un rapport de force défavorable peut s'inverser en une journée ; que les épisodes les plus célèbres sont souvent des constructions légendaires.

Ce livre engage à ne plus lire cette « histoire » avec des yeux d'éternels vaincus, à ne plus y voir un répertoire de catastrophes mais une source vive d'enseignements et d'exemples. La formation du sujet révolutionnaire passe par la réappropriation de notre passé.

Éric Hazan, né en 1936, est un écrivain et éditeur français. Il a fondé les Éditions La fabrique.

Éric Hazan, *La dynamique de la révolte. Sur des insurrections passées et d'autres à venir*, Éd. La fabrique, Paris, mars 2015, 140 p., 10 €.

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités • Dans nos régionales
- 3 / Édito • 1^{er} mai, fête des travailleurs... qui luttent
- 4 / Dossier • Ne touchez pas au droit de grève !
- 6 / Forum social mondial • La CGSP wallonne présente au FSM
- 7 / Le mot qui pue • Les acquis sociaux
- 8 / IRB • 1^{er} mai, fête des travailleurs en lutte
- 9 / Grève • La grève à Radio France est d'utilité publique
- 10 / Eau • La privatisation de l'eau déclarée inconstitutionnelle en Indonésie

www.cgspwallonne.be

Infos GAZELCO

- 11 / Édito • Le gouvernement veut combattre la fraude ... oui mais laquelle ?
- 12 / Le point sur le photovoltaïque
- 14 / Tableaux • Barèmes
- 16 / À lire

www.gazelco.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11